



## GESTION

VÉHICULES PARTAGÉS \ OUTILS D'AUTOPARTAGE \ COVOITURAGE

### Autopartage

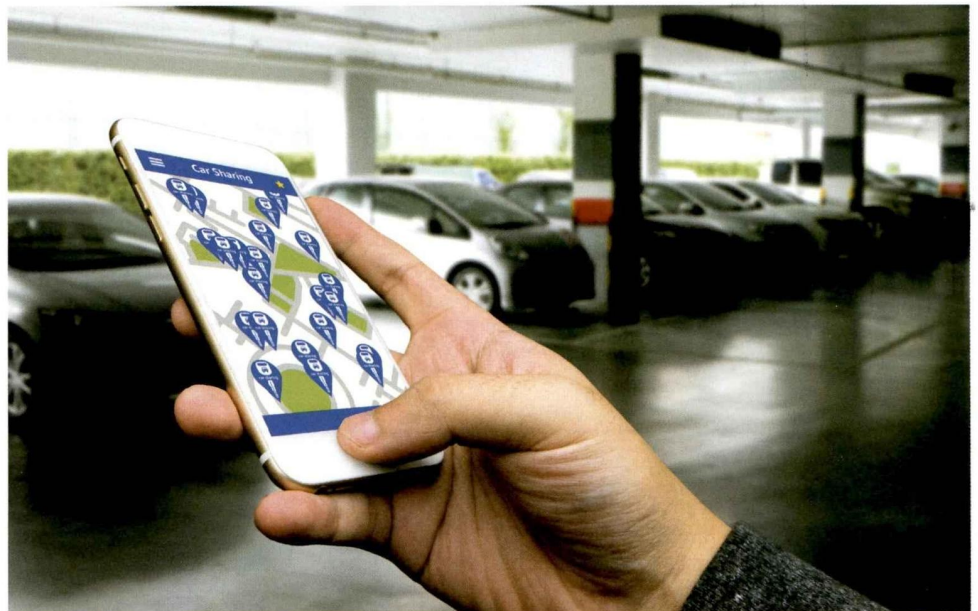
# Un outil pratique avant tout

**Pour faire adopter l'autopartage en interne, les entreprises et les collectivités misent sur les aspects pratiques des outils mis à disposition des conducteurs. Avec, pour le gestionnaire de flotte, la possibilité de paramétrages multiples et, pour les conducteurs, le choix de la simplicité d'utilisation, particulièrement en ce qui concerne l'entretien.**

Le système de l'autopartage est simple : un site et une application pour la réservation, un boîtier connecté dans le véhicule et un badge ou un téléphone portable pour déverrouiller le véhicule. Les clés restent dans le véhicule, dans la boîte à gants. « Si c'est la solution du badge qui est choisie, il faut ajouter un lecteur RFID sur le pare-brise », détaille Alexandra Caubet, directrice générale du prestataire *Glide.io*, filiale de *Mobilize* (Renault Group).

Le client peut décider de limiter l'autopartage à certains de ses collaborateurs, par exemple en excluant les bénéficiaires d'une voiture de fonction. Il peut aussi l'ouvrir à tous, comme pour faire découvrir l'électrique à un collaborateur qui roule en thermique, ou favoriser ses déplacements dans une ZFE-m. Autre cas de figure : ce collaborateur roule déjà en électrique et il peut emprunter un véhicule thermique partagé pour une grande distance, ou bien réserver des véhicules pour des astreintes.

Ensuite, le client peut enregistrer des paramètres dans son outil d'autopartage. Il peut s'agir du délai pour effectuer une



réservation, de la durée maximale de location, des créneaux d'ouverture du service, etc. Alors que l'autopartage BtoB se pratique habituellement en boucle, « le client peut autoriser son collaborateur à laisser le véhicule dans un autre site, également équipé de la solution d'autopartage », ajoute Alexandra Caubet.

#### Paramétrer la solution

« L'outil peut aussi mettre en relation deux personnes pour covoiturer à condition qu'elles indiquent leur destination et acceptent le covoiturage », avance Alexandre Fournier, directeur marketing et communication du prestataire *Mobility Tech Green*. Une option qui réduit le nombre de trajets et les émissions

carbones, avec en outre un aspect convivial, soulignent les entreprises qui se sont mises au covoiturage (voir aussi l'article page 28).

Mais si les paramétrages de l'outil sont simples, tout comme l'utilisation pour les collaborateurs, « un accompagnement reste nécessaire. Le gestionnaire de flotte maîtrise alors mieux toutes les fonctionnalités. Du côté des utilisateurs, il faut leur expliquer la solution mais aussi souvent le fonctionnement du véhicule électrique. On peut aussi identifier des ambassadeurs pour rassurer et inciter les collègues. Cela contribue à la réussite de l'autopartage », estime Laurent Geronimi, directeur commercial grands comptes du prestataire *Optimum Automotive*.

## VÉHICULE ÉLECTRIQUE : FAUT-IL L'IMPOSER ?

Une solution d'autopartage peut bien sûr proposer un véhicule électrique à un conducteur. Mais encore faut-il que ce dernier le choisisse. « Nous notons que les véhicules électriques sont moins demandés, pointe Céline Colin, responsable du pôle véhicules du Groupe Legendre. Notre application sélectionne par défaut le véhicule le plus adapté au kilométrage à parcourir, donc souvent un de nos deux véhicules électriques, mais la personne a toujours le choix. Nous pourrions envisager d'être plus directifs et d'attribuer automatiquement un modèle électrique, dès lors

que le trajet prévu est compatible avec l'autonomie. Mais pour l'instant, ce n'est pas l'option choisie », conclut Céline Colin pour ce spécialiste du BTP qui s'appuie sur un parc de sept véhicules partagés, dont deux électriques, dans trois sites.

Au sein du département de l'Essonne, les agents ont aussi le choix du véhicule, indique Sandrine Lauraire qui a intégré 39 modèles électriques dans le parc partagé, soit 21 % de cette flotte de 175 véhicules. « Petit à petit, nous renforçons la part de l'électrique. Même s'il y a encore quelques freins sur l'utilisation de la boîte

automatique et des craintes sur les autonomies, certains conducteurs ont pris le pli, y compris pour des trajets assez longs. Pour inciter ces conducteurs à passer à l'électrique, nous accompagnons et nous formons », complète Sandrine Lauraire.

Parmi les prestataires, Mobility Tech Green propose l'option de passer à l'électrique en fonction du kilométrage prévu. Glide.io compte bientôt l'ajouter dans ses paramètres. Par défaut, cet opérateur met en avant le véhicule le plus faiblement kilométré « car les véhicules en LLD doivent respecter des lois de roulage ».



TÉMOIGNAGE

**Sandrine Lauraire**, chef du service de gestion des véhicules départementaux, département de l'Essonne



“  
La solution d'autopartage  
fiabilise les réservations

**Au sein du département de l'Essonne, le dispositif d'autopartage de 175 véhicules fonctionne bien avec, pour les utilisateurs, de la souplesse mais aussi de la fiabilité.**

« Nous avons lancé l'autopartage en test avec Arval en 2019 avec vingt véhicules – un test prévu pour durer six mois mais qui a duré deux ans en raison de la crise sanitaire. Nous avons procédé à un nouvel appel d'offres début 2022 et retenu Mobility Tech Green pour transformer nos pools en autopartage, soit 175 véhicules sur une vingtaine de sites. Actuellement, nous avons 760 utilisateurs et environ 2 000 réservations par mois.

Comparé aux pools, l'autopartage offre une excellente traçabilité des besoins et plus de souplesse car le conducteur n'a plus à aller chercher les clés auprès d'un agent du service. Il y avait

aussi régulièrement des tensions quand un agent oubliait de ramener la pochette et les clés. Le suivant se retrouvait sans véhicule. La solution d'autopartage fiabilise les réservations. Désormais, les agents peuvent aussi emprunter un véhicule en dehors des horaires standards pour une urgence le soir ou une mission tôt le matin. Dans nos équipes, l'outil peut également bloquer un véhicule s'il part en révision. Nous avons plusieurs personnes chargées d'amener les véhicules au garage et d'en gérer la maintenance. »

**LA FLOTTE DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE EN CHIFFRES**  
651 véhicules : 471 VP, 16 VUL, 13 PL. Le parc partagé : 175 véhicules

**Gérer l'entretien et l'état du véhicule**

Mais se mettre à l'autopartage suppose aussi de se pencher sur la question de l'entretien des véhicules, notamment entre deux conducteurs. « Notre solution d'autopartage reste très simple. D'autant que nous avons choisi chez notre prestataire Ubeeqo une formule qui comprend la maintenance et l'entretien. Tout se passe entre Ubeeqo et le conducteur qui doit, lui, remonter si le véhicule est endommagé ou sale », indique Méline Pouchain, responsable du service CARE chez la grossiste en produits alimentaires et en équipements Metro France, à la tête de neuf véhicules partagés (voir le

témoignage page 25). Le prestataire Glide.io propose aussi, en option, la maintenance et le nettoyage des véhicules, tout comme Optimum Automotive. « Une personne de chez nous vient effectuer des vérifications régulières. Dans le cas contraire, le client gère cette partie. Cette supervision, par exemple sur l'état des pneus, est nécessaire, entre autres pour des questions de sécurité. En cas d'accident avec un véhicule dont les pneus sont lisses, le salarié peut se retourner contre son employeur », rappelle Laurent Geronimi pour Optimum Automotive. « Nous gérons nous-mêmes l'entretien des véhicules partagés. Il suffit alors de bloquer un véhicule en entretien dans

l'outil et les réservations déjà effectuées sont automatiquement affectées à d'autres véhicules selon les disponibilités. C'est pratique. Avec Damien Vaillant, notre gestionnaire de parc, nous avons intégré 23 véhicules et trois vélos à assistance électrique dans la solution de Mobility Tech Green », expose Arnaud Trommenschlager, responsable du service juridique, achats et moyens généraux de Podeliha, bailleur dans la région Pays de la Loire (voir le témoignage page 23).

**Suivre de près les véhicules**

Pour faciliter la déclaration de sinistres et s'assurer de la propreté des véhicules, le responsable du parc peut, parmi les paramètres possibles d'un outil d'autopartage, rendre obligatoire une description de l'état du véhicule avant le démarrage, voire aussi au retour. Ce qui s'effectue sur l'application grâce à son smartphone, avec ou sans photos. « Nous le préconisons car cela responsabilise les conducteurs et il y a moins de dégradations », explique Alexandre Fournier pour Mobility Tech Green. « Cela peut aussi permettre d'indiquer où le véhicule est garé s'il n'y a pas de place attitrée. Un de nos clients, la Caisse d'Épargne PACA, laisse sa flotte partagée dans un parking public. Le conducteur signale alors, dans l'état des lieux, l'emplacement du véhicule », illustre Laurent Geronimi pour Optimum Automotive. Gestionnaire de flotte du département de l'Essonne et à la tête de 175 véhicules partagés, Sandrine Lauraire souligne pour sa part la difficulté à obtenir un retour sur l'état des véhicules : « Des salariés ou agents dans les collectivités ne possèdent pas de smartphones à titre professionnel et recourent à des badges pour ouvrir le véhicule. Il faudrait alors qu'ils aillent ensuite sur le site internet pour entrer les différentes données » (voir le témoignage ci-dessus).

**Responsabiliser les conducteurs**

Orange, de son côté, compte rendre obligatoires une remontée sur l'état du véhicule et la prise de quelques photos avant le démarrage, ainsi que l'emploi du smartphone. « Sans cette procédure, nous avons toujours des doutes sur l'identité du collaborateur qui a endommagé le véhicule ou l'a restitué sale. Pour l'entretien, nous avons des correspondants locaux qui suivent les véhicules et les gèrent. Pour les maintenances, le boîtier Océan qui équipe nos véhicules remonte des alertes dans notre outil de gestion de flotte Icare », détaille Alexandre Nepveu, chargé de projets mobilités pour l'opérateur télécom (voir également le témoignage page 29).

Cyrienne Clerc

**DE L'AUTOPARTAGE EN BOUCLE À ROUBAIX**

Roubaix (59) a inauguré, en mars dernier, une station d'autopartage en boucle gérée par le prestataire Getaround. Précision : dans le cas d'un autopartage en boucle, l'utilisateur emprunte le véhicule dans une station et doit ensuite le restituer à cette même station. À Roubaix, cette station opérée par Getaround propose deux Citroën C3 thermiques blanches et rouges. Ces deux voitures sont disponibles sur le parvis de la gare de Roubaix. « Grâce à la technologie Getaround Connect, les utilisateurs peuvent localiser, réserver instantanément et déverrouiller les véhicules à l'aide d'un smartphone », précise ce prestataire. Rappelons que la ville de Roubaix dispose, depuis 2012, d'une station d'auto-

partage en boucle gérée par la coopérative Citiz Lille Arras, qui a aussi inauguré deux nouvelles stations en mars dernier à Roubaix. Ces deux stations proposent chacune deux véhicules.

Intissar El Hajj Mohamed

